

Présidence de Mme Janine Resplendino, présidente

Membres absents excusés : Philippe Clivaz ; Olivier Faller ; Sarah Frund ; Nicole Graber ; Christiane Jaquet-Berger ; Sophie Michaud Gigon ; Elisabeth Wermelinger ; Diane Wild.

Membres absents non excusés : Claude Bonnard ; Laurent Guidetti.

Membres présents	89
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 21 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Interpellation
urgente**

de Mme Françoise Longchamp (PLR) et consorts : « Structure d'accueil pour marginaux et toxicomanes : où en est-on ? »

Développement

Mme Françoise Longchamp (PLR).

*Réponse de la
Municipalité*

M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS), répond oralement

Discussion

Mme Solange Peters (Soc.) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS) ; M. Gilles Meystre (PLR) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Oscar Tosato, directeur d'EJCS ; Mme Françoise Longchamp (PLR).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

**Rapport s/Préavis
2012/23**

**Avenue de Chailly. Tronçon chemin de la Fauvette – Boulevard de la Forêt.
Renouvellement des réseaux souterrains
et réaménagement de la chaussée et des trottoirs.**

Rapportrice : Mme Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts)

Discussion

M. Jean-Luc Laurent (UDC) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; Mme Elisabeth Müller (Les Verts) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Albert Graf (UDC) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) qui dépose 2 amendements.

Deuxième partie de la 3^{ème} séance du mardi 9 octobre 2012

Amendement de M. Gaudard – concl. n°1 h)	« Pendant toute la durée des travaux, les installations fixes de chantier ou le stockage de machines et matériaux ne seront pas placés devant un commerce ou une entrée d'immeuble. »
Amendement de M. Gaudard – concl. n°1 i)	« Le Conseil communal décide que la Municipalité entreprenne toutes démarches utiles en vue de garantir la réalisation des travaux en 24 mois maximum, et qu'une pénalité soit demandée par jour de retard aux entreprises responsables du dépassement du planning adopté ce soir par le Conseil communal. Les indemnités reçues à ce titre seront allouées aux commerçants, selon une clé de répartition à définir avec la Ville. »
Discussion (suite)	M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX) ; Mme Manuela Marti (Soc.) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Albert Graf (UDC) ; Mme Elisabeth Müller (Les Verts) <u>qui dépose 1 amendement.</u>
Amendement de Mme Elisabeth Müller – conclusion n°8 (nouvelle)	« de demander qu'un nombre suffisant de places de stationnement avec arceaux pour les vélos soient créés. »
Discussion (suite)	M. Jacques Pernet (PLR) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Laurent Rebeaud (Les Verts) ; M. Nicolas Gillard (PLR) ; Mme Manuela Marti (Soc.) <u>qui demande le vote nominal sur les deux amendements de M. Gaudard</u> ; M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Mathieu Blanc (PLR).
Demande de vote nominal	La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.
Vote s/amendement Gaudard - concl. n°1 h)	Le Conseil, par 15 oui, 38 non et 21 abstentions, refuse l'amendement de M. Gaudard à la conclusion n°1, lettre nouvelle : h)
Vote s/amendement Gaudard - concl. n°1 i)	Le Conseil, par 10 oui, 45 non et 22 abstentions, refuse l'amendement de M. Gaudard à la conclusion n°1, lettre nouvelle : i)
Vote s/amendement Müller – concl.n°8 (nouvelle)	Le Conseil, par 45 oui, 27 non et 5 abstentions, approuve l'amendement de Mme Müller, conclusion n° 8 (nouvelle)
Vote s/concl. n°1	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 1 de la commission d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 13'186'000 francs pour les travaux de renouvellement des réseaux souterrains et de réaménagement de la voirie de l'avenue de Chailly.

Deuxième partie de la 3^{ème} séance du mardi 9 octobre 2012

Vote s/concl. n°2 à 7

Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, **approuve** les conclusion n° 2 à 7 de la commission d'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 1'000'000 de francs, et de porter ces prélèvements en amortissement des crédits mentionnés sous chiffre 1.c) et 1.g), respectivement à hauteur de 825'000 francs et 175'000 francs ; d'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 1'000'000 de francs, et de porter ces prélèvements en amortissement des crédits mentionnés sous chiffre 1.c) et 1.g), respectivement à hauteur de 825'000 francs et 175'000 francs ; d'amortir annuellement le solde des crédits mentionnés sous chiffre 1 à raison de a) fr. 122'500.- par la rubrique 4602.331 du Service d'assainissement ; b) fr. 160'300.- par la rubrique 4700.331 de **eauservice** ; c) fr. 183'300.- par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité ; d) fr. 17'500.- par la rubrique 6600.331 du Service des parcs et domaines ; d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'amortissement relatives aux investissements figurant sous chiffre 1, lettre d), e) et f) ; de faire figurer sous la rubrique 390 des services concernés et sous la rubrique 322 de la direction des Services industriel les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffre 1 ci-dessus ; de balancer le compte d'attente N° 4602.581.426 ouvert pour couvrir les études préliminaires par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ; de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les éventuelles subventions à recevoir dans le cadre du projet des AFTPU.

Vote s/concl. n°8

Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, **approuve** la conclusion n° 8 de demander qu'un nombre suffisant de places de stationnement avec arceaux pour les vélos soient créées.

Le Conseil, approuvant les conclusions susmentionnées, **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 13'186'000 francs pour les travaux de renouvellement des réseaux souterrains et de réaménagement de la voirie de l'avenue de Chailly, crédit réparti comme suit:
 - a. fr. 2'450'000.- pour le Service d'assainissement
 - b. fr. 3'205'000.- pour eauservice
 - c. fr. 4'490'000.- pour le Service des routes et de la mobilité
 - d. fr. 1'315'000.- pour le Service du gaz et du chauffage à distance
 - e. fr. 1'180'000.- pour le Service de l'électricité
 - f. fr. 196'000.- pour le Service multimédia
 - g. fr. 350'000.- pour le Service des parcs et domaines
2. d'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 1'000'000 de francs, et de porter ces prélèvements en amortissement des crédits mentionnés sous chiffre 1.c) et 1.g), respectivement à hauteur de 825'000 francs et 175'000 francs.
3. d'amortir annuellement le solde des crédits mentionnés sous chiffre 1 ci-dessus à raison de :
 - a. fr. 122'500.- par la rubrique 4602.331 du Service d'assainissement,
 - b. fr. 160'300.- par la rubrique 4700.331 de **eauservice**,
 - c. fr. 183'300.- par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité
 - d. fr. 17'500.- par la rubrique 6600.331 du Service des parcs et domaines
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'amortissement relatives aux investissements figurant sous chiffre 1, lettre d), e) et f) ;
5. de faire figurer sous la rubrique 390 des services concernés et sous la rubrique 322 de la direction des Services industriel les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffre 1 ci-dessus.

Deuxième partie de la 3^{ème} séance du mardi 9 octobre 2012

6. de balancer le compte d'attente N° 4602.581.426 ouvert pour couvrir les études préliminaires par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.
7. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les éventuelles subventions à recevoir dans le cadre du projet des AFTPU.
8. de demander qu'un nombre suffisant de places de stationnement avec arceaux pour les vélos soient créées.

*Discussion
(suite)*

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR).

*Résultats du vote
Concl. 1 h)*

Nom	Prénom	Parti	Résultat
ABBET	Raphaël		ABS
ADAM	Yves		NVT
ALLAZ	Christelle		OUI
ALVAREZ HENRY	Caroline		NON
ANSERMET	Eddy		ABS
AUBERT	Eliane		ABS
BEAUD	Valéry		NON
BERGMANN	Sylvianne		ABS
BETTSCHART-NARBEL	Florence		OUI
BIELER	Benoît		ABS
BLANC	Christiane		ABS
BLANC	Mathieu		OUI
BOVET	Laurianne		NON
BRELAZ - BUCHS	Marié-Ange		NON
BUCLIN	Hadrien		NON
BURGIN	Daniel		ABS
CACHIN	Jean-François		NVT
CALAME	Maurice		OUI
CARREL	Matthieu		ABS
CHAUTEMS	Jean-Marie		NON
CHOLLET	Jean-Luc		ABS
CHRISTE	Valentin		ABS
CORBOZ	Denis		NON
CRAUSAZ MOTTIER	Magali		NVT
DE MEURON	Thérèse		OUI

Deuxième partie de la 3^{ème} séance du mardi 9 octobre 2012

Nom	Prénom	Parti	Résultat
DECOLLOGNY	Anne-Françoise		NON
DOLIVO	Jean-Michel		NON
DUCOMMUN	Philippe		ABS
FERRARI	Yves		NON
FIORA-GUTTMANN	Martine		OUI
FRACHEBOUD	Cédric		NVT
GAILLARD	Benoît		NON
GAUDARD	Guy		OUI
GEBHARDT	André		NON
GHELFI	Fabrice		NON
GILLARD	Nicolas		OUI
GRAF	Albert		ABS
GRIN	Claude		ABS
HENCHOZ	Jean-Daniel		ABS
HILDBRAND	Pierre-Antoine		OUI
HUBLER	ALAIN		NON
JEANMONOD	Alain		ABS
KLUNGE	Henri		OUI
KNECHT	Evelyne		NON
KNECHT	Mirelle		NON
LAPIQUE	Gaëlle		NON
LAURENT	Jean-Luc		ABS
LITZISTORF SPINA	Natacha		NON
LONGCHAMP	Françoise		OUI
MACH	André		NON
MARTI	Manuela		NON
MAYOR	Isabelle		NON
MIVELAZ	Philippe		NON
MOSCHENI	Fabrice		OUI
MULLER	Elisabeth		NON
NEUMANN	Sarah		NON
NSENGIMANA	Nkiko		NON
OBERSON	Pierre		ABS
OSTERMANN	Roland		NON
PACCAUD	Isabelle		NON
PAYOT	David		NON
PERNET	Jacques		OUI
PERRIN	Charles-Denis		ABS
PETERS	Solange		NON
PHILIPPOZ	Roland		ABS
PICARD	Bertrand		OUI
RAPAZ	Roland		NON
RASTORFER	Jacques-Etienne		NON
REBEAUD	Laurent		NON
RESPLENDINO	Janine		NVT
ROSSI	Vincent		NON
RUIZ	Francisco		NON
SALZMANN	Yvan		NON
SCHLIENGER	Sandrine		ABS
STAUBER	Philipp		ABS
THAMBIPILLAI	Namasivayam		NON
VELASCO	Maria		NON
VOIBLET	Claude-Alain		OUI
ZÜRCHER	Anna		NON

Deuxième partie de la 3^{ème} séance du mardi 9 octobre 2012

Résultats du vote
Concl. 1 i)

Nom	Prénom	Parti	Résultat
ABBET	Raphaël		ABS
ADAM	Yves		NON
ALLAZ	Christelle		ABS
ALVAREZ HENRY	Caroline		NON
ANSERMET	Eddy		ABS
AUBERT	Eliane		ABS
BEAUD	Valéry		NON
BERGMANN	Sylvianne		ABS
BETTSCHART-NARBEL	Florence		ABS
BIELER	Benoît		NON
BLANC	Christiane		ABS
BLANC	Mathieu		OUI
BOVET	Laurianne		NON
BRELAZ - BUCHS	Marie-Ange		NON
BUCLIN	Hadrien		NON
BURGIN	Daniel		ABS
CACHIN	Jean-François		OUI
CALAME	Maurice		OUI
CARREL	Matthieu		NON
CHAUTEMS	Jean-Marie		NON
CHOLLET	Jean-Luc		ABS
CHRISTE	Valentin		ABS
CORBOZ	Denis		NON
CRAUSAZ MOTTIER	Magali		NON
DE MEURON	Thérèse		NON
Nom	Prénom	Parti	Résultat
DECOLLOGNY	Anne-Françoise		NON
DOLIVO	Jean-Michel		NON
DUCOMMUN	Philippe		ABS
FERRARI	Yves		NON
FIORA-GUTTMANN	Martine		ABS
FRACHEBOUD	Cédric		ABS
GAILLARD	Benoît		ABS
GAUDARD	Guy		OUI
GEBHARDT	André		NON
GHELFI	Fabrice		NON
GILLIARD	Nicolas		NON
GRAF	Albert		ABS
GRIN	Claude		NVT
HENCHOZ	Jean-Daniel		ABS
HILDBRAND	Pierre-Antoine		OUI
HUBLER	ALAIN		NON
JEANMONOD	Alain		ABS
KLUNGE	Henri		ABS
KNECHT	Evelyne		NON
KNECHT	Mirelle		NON
LAPIQUE	Gaëlle		NON
LAURENT	Jean-Luc		ABS
LITZISTORF SPINA	Natacha		NON
LONGCHAMP	Françoise		OUI
MACH	André		NON
MARTI	Manuela		NON
MAYOR	Isabelle		NON
MIVELAZ	Philippe		NON
MOSCHENI	Fabrice		OUI
MULLER	Elisabeth		NON
NEUMANN	Sarah		NON
NSENGIMANA	Nkiko		NON
OBERSON	Pierre		ABS
OSTERMANN	Roland		NON
PACCAUD	Isabelle		NON
PAYOT	David		NON
PERNET	Jacques		OUI
PERRIN	Charles-Denis		OUI
PETERS	Solange		NON
PHILIPPOZ	Roland		NON
PICARD	Bertrand		NON
RAPAZ	Roland		NON
RASTORFER	Jacques-Etienne		NON
REBEAUD	Laurent		NON
RESPLENDINO	Janine		NVT
ROSSI	Vincent		NON
RUIZ	Francisco		NON
SALZMANN	Yvan		NON
SCHLIENGER	Sandrine		ABS
STAUBER	Philipp		ABS
THAMBI PILLAI	Namasivayam		NON
VELASCO	Maria		NON
VOIBLET	Claude-Alain		OUI
ZURCHER	Anna		NON

Rapport s/Préavis
2012/29

Projet Métamorphose. Fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy.
Demande d'une première tranche de crédit.

Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)

[remplacé à la tribune par : M. Roland Rappaz (Soc.)]

Discussion

M. Charles-Denis Perrin (PLR) ; M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) qui dépose un amendement ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Charles-Denis Perrin (PLR) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Amendement de Mme
A.-F. Decollogny –
concl.2 (partie
soulignée)

« d'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 2'500'000 francs, et de porter ces prélèvements à la charge du projet Métamorphose, montants qui seront restitués au Fonds du développement durable, sauf si le projet des Prés-de-Vidy répond aux conditions du Règlement en particulier l'art. 2 « Domaines prioritaires ». »

Vote s/amendement
Decollogny –
concl.n°2

Le Conseil, par 38 oui, et 23 non, **approuve** l'amendement de Mme Decollogny à la conclusion n° 2 de la commission.

Vote s/concl. n°1 à 4

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission telles qu'amendées.

Le Conseil, approuvant les conclusions susmentionnées, **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5'000'000 de francs pour une première tranche de financement des fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy ;
2. d'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 2'500'000 francs, et de porter ces prélèvements à la charge du projet Métamorphose, montants qui seront restitués au Fonds du développement durable, sauf si le projet des Prés-de-Vidy répond aux conditions du Règlement en particulier l'art. 2 « Domaines prioritaires » ;
3. d'amortir annuellement le solde du crédit prévu ci-dessus, en fonction des dépenses réelles, par la rubrique 4100.331 du budget du Service de la coordination et du cadastre ;
4. de faire figurer, sous la rubrique concernée 4100.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Clôture

La séance est levée à 23 h 30.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....